

SEANCE DU 13 MARS 2013

L'an deux mil treize, le treize mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 04 mars 2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice : 14 Présents : 9 Votants : 12

Présents : Didier THIEBAUT – Maire
Bernard VETTRAINO - Jean-Luc GALLEY - Jean-Philippe LOUIS - Elodie VIREY, Adjoints.
Monique ROUSSIAU - Michel BERGER - Régis MONNIER - François TARTARY

Absents excusés: Eddy BERNARDI – Pouvoir à Elodie VIREY
Françoise FEY L'HERISSON - Pouvoir à Jean-Philippe LOUIS
Yann PROPHETE – Pouvoir à Didier THIEBAUT

Absents : Bruno FAVIER
Karine RODRIGUEZ

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et après appel nominal, il a été procédé en conformité à l'article L.1221-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal.

M. Régis MONNIER a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et adopté, l'ordre du jour appelle l'examen des affaires suivantes :

ORDRE DU JOUR

I .TRAVAUX EN COURS.

1. Maison Meya

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la responsabilité de la Commune concernant les infiltrations d'eau chez M. et Mme RODRIGUEZ Dominique, Groupama a versé la somme de 1878, 63 € en dédommagement.

a) Entreprises retenues :

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres faite par le Cabinet Juvenelle suite à la réunion d'ouverture des plis relative aux travaux de réhabilitation d'une maison incendiée en parking et garage, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

RETIENT les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 Maçonnerie : SARL DES ESSARTS – montant 33.848.06 € TTC
- Lot n° 2 Charpente couverture : SARL DES ESSARTS – montant 9.336.28 € TTC
- Lot n° 3 Menuiserie – Entreprise GALLEY Jean-Luc – montant 5.372.55 € TTC

DIT que les crédits seront prévus au budget primitif 2013

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

b) Inscriptions investissements budget primitif :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés

DECIDE l'inscription des crédits au Budget Primitif 2013 pour le certificat de paiement n° 1 relatif aux travaux de réhabilitation maison incendiée en garage parking présentée par SARL Daniel JUVENELLE – Lot 1 Maçonnerie – Entreprise SARL DES ESSARTS - pour un montant de 11.093.69 € au compte 2315 opération 1021.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

2. Voirie.

M. Jean-Luc GALLEY explique à l'assemblée que la publication d'appel d'offres aura lieu la semaine du 13 mars prochain sur le site du Conseil Général, pour une durée de trois semaines. Selon le planning prévisionnel établi, le démarrage des travaux aura lieu semaine 20.

Sans nouvelles du programme d'enfouissement des rues de la Poste, Collin Monsieur et Notre Dame, la commission se réunira le 22 mars afin d'étudier les plans du projet.

3. Aménagement Derrière de l'Eglise.

M. le Maire informe le Conseil Municipal avoir rencontré M. LEMEUNIER, architecte des Bâtiments de France, le 04 mars dernier, à propos du permis de démolir des maisons situées derrière l'Eglise. M. l'architecte a indiqué que la restauration du four à pain devra s'inscrire dans le projet de restauration du site. M. LEMEUNIER est toujours réticent quant à la démolition des deux maisons. M. le Maire a signifié pour sa part qu'il ne voulait pas engager la commune dans des frais déraisonnables du fait que ces maisons sont à l'état de ruines.

Afin d'appréhender au mieux la situation et de faire avancer ce dossier, une réunion avec M. l'architecte des Bâtiments de France aura lieu sur place le 16 avril prochain.

4. Toiture des Abattoirs.

M. le Maire précise que la toiture des abattoirs est en mauvais état et nécessiterait d'être refaite. Un devis de réfection a été demandé à l'entreprise DESPIERRE et s'élève à 18.212,33 € TTC.

M. Bernard VETTRAINO précise qu'à force de cumuler les prévisions de dépenses, l'équilibre du budget ne sera pas possible.

M. Jean-Philippe LOUIS indique que l'on peut toujours essayer de prévoir cet investissement au budget mais que, selon toute vraisemblance, des choix seront à faire par la commission des finances.

Dans cette optique, un deuxième devis sera demandé.

5. Projet d'acquisition Matériel.

M. le Maire fait une liste non exhaustive du matériel qu'il serait souhaitable d'acquérir en 2013 :

- Débroussailleuse : devis de réparation de l'actuelle 361 €, une neuve coûte entre 500 et 600 €.
- Karcher : demande de prix.
- Groupe électrogène : demande de prix.
- Semoir pour salage : devis MOSSBACH pour un montant de 1.260 € H.T.
- Lame de déneigement : demande de prix.

6. Eclairage Public.

M. le Maire s'est renseigné auprès du SDEA à propos de la mise en place de réducteurs de tensions sur l'éclairage public. Ces réducteurs sont à installés sur les postes qui sont au nombre de 7 sur la commune. L'investissement par poste est compris entre 600 et 1.000 €, avec un amortissement prévisible sur trois ans.

M. Bernard VETTRAINO précise que même si ce projet est en vue de réaliser des économies, l'investissement de départ vient encore croître les dépenses budgétaires.

7. Chaudière Mairie.

M. le Maire informe l'assemblée que le brûleur de la chaudière de la Mairie est à changer. Il faut cependant savoir que cette chaudière est très vieille et qu'à un moment se posera la question de l'opportunité ou non de la changer pour un modèle plus économique.

II . PLU.

M. François TARTARY fait le rapport de la précédente réunion au cours de laquelle le règlement du PLU a été modifié suite au travail d'analyse effectué par lui-même. La modification a été dans le sens de la simplification.

Le dossier suit son cours et le PLU devrait être en place en toute logique fin 2013.

III. PROJET DE CANALISATION ARC DE DIERREY.

M. le Maire fait lecture aux membres du Conseil Municipal d'un courrier de M. le Préfet qui demande que la municipalité donne son avis sur le passage de la future canalisation Arc de Dierrey sur la commune.

M. le Maire explique qu'un dossier très volumineux est consultable en mairie et précise que la canalisation passera sur une faible partie de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** des présents et représentés, **EMET** un avis favorable au projet de canalisation Arc de Dierrey.

IV. COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS.

1. Commission des Fêtes.

Melle Elodie VIREY fait le rapport de la précédente réunion au cours de laquelle ont été évoquées les festivités des 13-14 juillet.

M. Elodie VIREY donne le programme établi par la commission et précise que le Syndicat d'Initiative n'organisera pas de repas cette année, ni aucune autre association. Une demande est actuellement en cours auprès du traiteur BENOIT.

La rotonde sera installée pour le Feu de la Saint Jean et devrait rester en place jusqu'à mi-juillet.

M. le Maire indique avoir commandé le feu d'artifice à l'identique de l'an passé.

Concernant la fête patronale, celle-ci ne sera pas relancée en 2013.

2. C.C.A.O.

M. le Maire évoque le dernier Conseil Communautaire de la CCAO et indique que le compte-rendu a été communiqué à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

M. le Maire précise que la CCAO sera pilote dans le projet de service à la population par rapport à La Poste.

Par ailleurs, il informe de la création d'une SPM pour le projet de maison de Santé de Bar-sur-Seine, avec pour capital 225.000 € répartis en 10 parts dont 1 à la CCAO.

Enfin, M. le Maire informe l'assemblée que des programmes d'amélioration de l'habitat existent et qu'une information à l'ensemble de la population sera réalisée.

VI. INFOS DIVERSES.

1. Convention ATESAT.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la convention ATESAT mise en place avec les services de la DDT est arrivé à échéance et qu'il convient de se positionner sur son renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** des présents et représentés,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 7-1 issu de la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, dite loi MURCEF,

Vu le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des Communes et de leurs groupements et pris pour application du III de l'article 1^{er} de la loi du 11 décembre 2001 susvisée,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux Communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire,

DECIDE de solliciter le concours de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube dans le cadre de l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) et ce, à compter du 01 janvier 2013 pour une durée de un an renouvelable 2 fois.

Les missions retenues sont les suivantes :

- Mission de base dans les champs de compétence de la commune

- Missions complémentaires

* Assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière

* Assistance à la gestion du tableau de classement de la voirie

* Assistance à la programmation et à la conduite des travaux d'investissement de la voirie

D' APPROUVER le projet de la convention et son annexe ci-joint

D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention et à prendre toutes les dispositions nécessaires en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente convention.

2. Divers.

a). Demande de stationnement d'un commerce ambulancier de Pizzas - PIZZ'A STEPH- tous les jeudis soirs. Le Conseil Municipal donne son accord.

b). Ouverture de la supérette VIVAL depuis le vendredi 08 mars.

c). Installation prochaine d'une infirmière libérale - Mme LONGONI Christelle - dans les locaux de l'ancienne boutique Bell'in début avril.

d). Rencontre du député Nicolas DHUICQ avec les élus locaux du canton le 18 mars à 20h à la salle polyvalente d'Essoyes.

e). Nettoyage des rues le 15 mars prochain.

f). Assemblée générale de la Maison Pour Tous. M. RONDIERE est candidat au remplacement de M. Michel BERGER, président.

g). Demande de subvention de l'association Services à Personnes du Barséquanais, association intervenant dans le village. Plus d'informations seront demandées, notamment le nombre d'habitants concernés.

h). Détail de la manifestation « La Marche de Pâques » du 30 mars 2013.

i). Courrier de Mme Brigitte FOURNIER BLANCHARD qui évoque la présence persistante de lapins qui dégradent l'intérieur du cimetière. M. le Maire a recontacté M. Jean-Pierre GARNIER à ce sujet. Plusieurs hypothèses sont évoquées mais aucune solution efficace semble se dégager.

VII. QUESTIONS DIVERSES.

- 1) M. Jean-Philippe LOUIS souhaite que le Conseil Général soit relancé au sujet du problème de débit Internet.
- 2) Melle Elodie VIREY insiste sur le fait qu'il faille le maximum de mains pour aider lors des préparations des festivités des 13-14 Juillet.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20 h 30.

La prochaine réunion sera fixée au 10 Avril 2013 à 18 h 30.